

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R93-2021-109

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2021

# Sommaire

# Agence régionale de santé PACA / PAGE 2021-07-06-00108 - DECISION 060791381 20210706 (6 p.s.

R93-2021-07-06-00108 - DECISION 060791381 20210706 (6 pages)	Page 3
R93-2021-07-06-00119 - DECISION 060792579 20210706 (6 pages)	Page 10
R93-2021-07-07-00011 - DECISION 130008428 20210706 (6 pages)	Page 17
R93-2021-07-07-00018 - DECISION 130009418 20210706 (6 pages)	Page 24
R93-2021-07-07-00008 - DECISION 130022759 20210706 (6 pages)	Page 31
R93-2021-07-07-00033 - DECISION 130023559 20210706 (6 pages)	Page 38
R93-2021-07-07-00034 - DECISION 130023658 20210706 (6 pages)	Page 45
R93-2021-07-07-00041 - DECISION 130027899 20210706 (6 pages)	Page 52
R93-2021-07-07-00023 - DECISION 130033319 20210706 (6 pages)	Page 59
R93-2021-07-07-00025 - DECISION 130033459 20210706 (6 pages)	Page 66
R93-2021-07-07-00028 - DECISION 130034788 20210706 (6 pages)	Page 73
R93-2021-07-07-00030 - DECISION 130038029 20210706 (6 pages)	Page 80
R93-2021-07-07-00052 - DECISION 130038698 20210706 (6 pages)	Page 87
R93-2021-07-07-00053 - DECISION 130038839 20210706 (6 pages)	Page 94
R93-2021-07-07-00054 - DECISION 130039019 20210706 (6 pages)	Page 101
R93-2021-07-07-00056 - DECISION 130039290 20210706 (6 pages)	Page 108
R93-2021-07-07-00059 - DECISION 130042666 20210706 (6 pages)	Page 115
R93-2021-07-07-00060 - DECISION 130043425 20210706 (6 pages)	Page 122
R93-2021-07-07-00061 - DECISION 130043797 20210706 (6 pages)	Page 129
R93-2021-07-07-00062 - DECISION 130044340 20210706 (6 pages)	Page 136
R93-2021-07-07-00043 - DECISION 130780646 20210706 (6 pages)	Page 143
R93-2021-07-07-00044 - DECISION 130780778 20210706 (6 pages)	Page 150
R93-2021-07-07-00075 - DECISION 130781156 20210706 (6 pages)	Page 157
R93-2021-07-07-00091 - DECISION 130783756 20210706 (6 pages)	Page 164
R93-2021-07-07-00092 - DECISION 130783798 20210706 (6 pages)	Page 171

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-06-00108

DECISION 060791381 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°167 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD POLE SANTE VALLAURIS GOLFE JUAN - 060791381

VU le Code de l'Action Sociale	et des Familles :
--------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD POLE SANTE VALLAURIS GOLFE JUAN (060791381), sise à VALLAURIS et gérée par l'entité dénommée POLE SANTE VALLAURIS GOLFE JUAN (060781010);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 4 338 258,10  $\in$  au titre de 2021, dont 139 084,79  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 349 931,11 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 612 388,01 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	65 876,80 €	0.00
Accueil de jour	111 299,91 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	548 693,38 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 4 201 682,40 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 473 303,22 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	65 876,80 €	0.00
Accueil de jour	111 299,91 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	551 202,47 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 350 140,20 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire POLE SANTE VALLAURIS GOLFE JUAN (060781010) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
060791381	EHPAD POLE SANTE VALLAURIS GOLFE JUAN	VALLAURIS



Email ET: direction@polesante-vallauris.fr

Email EJ: secretariatdirection@polesante-vallauris.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ PASA UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 199 6 10 0 0 0 0 au 31/12/2021 199 6 10 0 0 0 0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

3 822 991,16 €

GLOBAL

répartie comme suit :

Montant

Option tarifaire

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
3 434 871,76 €	65 876,80 €	111 299,91 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	210 942,69 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	770,32	29/06/2018	Attestation CD	Coût à la place	11 129,99 €
PMP	217,00	25/10/2018	GALAAD		0,00 %
PUI	OUI				

Valeur du point 13,1 référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

au 01/01/2021

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond 3 473 303,22 €

1/3

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	36 753,13 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	3 471 624,89 €	65 876,80 €	111 299,91 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	1 678,33 €	Montant alloué	1 678,33 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	132 126,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	6 958,79 €
TOTAL CNR 2021		139 08	84,79 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	FRATIF 2019				
							Commentair	es			
RESULTAT RETEN	υ <sub>—</sub>			<del></del>							
Montant		0,	00€								
							L				
				DOTATIO	N GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
		F					Commentair	es			
<b>Dotation globale</b>			4 338 258				•				
EAP 2022 : mesui			0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/20	022		4 201 682	2,40 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-06-00119

DECISION 060792579 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°178 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD THIERS (CH ANTIBES) - 060792579

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'	Azur
--	------

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD THIERS (CH ANTIBES) (060792579), sise à ANTIBES et gérée par l'entité dénommée CH D'ANTIBES JUAN LES PINS (060780954);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 4 023 472,86  $\in$  au titre de 2021, dont 117 942,48  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 325 460,87 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 111 639,23 €	0.00
UHR	301 057,65 €	0.00
PASA	63 798,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	55 468,27 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	491 509,71 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 3 907 877,29 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 993 696,76 €	0.00
UHR	301 057,65 €	0.00
PASA	63 798,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	55 468,27 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

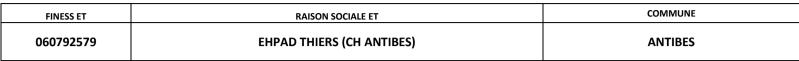
Financements complémentaires	493 856,61 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 325 656,44 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH D'ANTIBES JUAN LES PINS (060780954) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET: bastien.ripert@ch-antibes.fr Email EJ: secretariat.direction@ch-antibes.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
177	5	0	14	14	0	0
177	5	0	14	14	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021

3 501 913,11 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
2 890 691,25 €	55 468,27 €	0,00€	63 798,00 €	301 057,65 €	0,00€	0,00€	0,00€	190 897,94 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	716,13	14/12/2018	Attestation CD
РМР	222,00	27/11/2018	GALAAD
PUI	OUI		•

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 0,00€ 0,00 %

Option tarifaire Valeur du point GLOBAL au 01/01/2021 13,1

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10€

GLOBAL SANS PUI 12.44 € PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10,48€

PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

2 993 696,76 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	30 930,40 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	2 921 621,65 €	55 468,27 €	0,00€	63 798,00 €	301 057,65 €	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	72 075,11 €	Montant alloué	72 075,11 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	111 753,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	6 189,48 €
TOTAL CNR 2021		117 9	42,48 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
							Commentair	es			
RESULTAT RETEN	U		00.6								
Montant		0,	,00€								
							1				
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair	05			
Dotation globale	au 31/12/2021	İ	4 023 472	86 £			Commentair	cs .			
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/20			3 907 877								
• •											

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00011

DECISION 130008428 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°223 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LES JARDINS D'ARTEMIS - 130008428

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
--

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins :

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS D'ARTEMIS (130008428), sise à MARSEILLE 12EME et gérée par l'entité dénommée SAS LES JARDIN D'ARTEMIS (130008378);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 745 372,79  $\in$  au titre de 2021, dont 46 448,59  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 141 577,02 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 350 997,94 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	69 973,91 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	258 758,85 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 698 924,20 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 304 549,35 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	69 973,91 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	258 758,85 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 141 577,02 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS LES JARDIN D'ARTEMIS (130008378) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130008428	EHPAD LES JARDINS D'ARTEMIS	MARSEILLE 12EME



Email ET: jardins-artemis@wanadoo.fr Email EJ: artemis@hermes-sante.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
90	0	6	14	0	0	0
90	0	6	14	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 493 038,64 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 262 109,87 €	0,00€	69 973,91 €	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	95 312,77 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	
GMP	790,00	24/11/2017	bordereau CD	Coût
РМР	229,00	07/06/2016	Validation médecin ARS	
PUI	NON			•
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2021		

ût à la place 11 662,32 € 0,00 %

AJ ou SSIAD PA

PARTIEL Valeur du point 10,48

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI

GLOBAL SANS PUI 12.44€ PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10 ,48 € PARTIEL SANS PUI

13,10€

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 304 549,35 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	13 504,58 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 275 614,45 €	0,00€	69 973,91 €	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	tualisation Résorption (	de l'écart
Montant	28 934,91 €	Montant alloué	28 934,91 €

## MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	43 301,40 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 147,19 €
TOTAL CNR 2021		46 44	18,59 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETE	MI I						Commentair	es			
Montant		0	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair	es			
Dotation globale	e au 31/12/2021		1 745 372	,79 €							
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redé			0,00								
Base au 01/01/2	.022		1 698 924	.,20 €							
							1				

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00018

DECISION 130009418 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°230 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LES JARDINS D'ATHENA - 130009418

Le Directeur Gé	néral de l'ARS	Provence-Alpes	s-Côte d'Azur
-----------------	----------------	----------------	---------------

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS D'ATHENA (130009418), sise à LA BOUILLADISSE et gérée par l'entité dénommée LES JARDINS D'ATHENA (130009368);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 806 393,13  $\in$  au titre de 2021, dont 118 874,25  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 140 626,57 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 377 547,41 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	145 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	69 825,26 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	213 378,37 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 687 518,87 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 258 673,15 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	145 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	69 825,26 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	213 378,37 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 140 626,57 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire LES JARDINS D'ATHENA (130009368) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

## **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130009418	EHPAD LES JARDINS D'ATHENA	LA BOUILLADISSE



Email ET: directionjardinsathena@gmail.com Email EJ: centrale-gestion@hermes-sante.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
88	0	6	14	0	0	0
88	0	6	14	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 396 990,24 €

10,48

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 207 570,57 €	0,00€	69 825,26 €	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	53 952,32 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	_
GMP	795,00	24/11/2017	bordereau CD	
PMP	220,00	05/12/2017	GALAAD	
PUI	NON		•	<b>1</b> 1

au 01/01/2021

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 11 637,54 € 0,00 %

PARTIEL Option tarifaire Valeur du point

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10€

GLOBAL SANS PUI 12.44€ PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10 ,48 € PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 258 673,15 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 921,01 €	0,00€	0,00€	80 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 220 491,58 €	0,00€	69 825,26 €	145 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	tualisation Résorption	Résorption de l'écart		
Montant	38 181,58 €	Montant alloué	38 181,58 €		

## MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Autres mesures nouvelles : (astreintes)		SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	115 797,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 077,25 €
TOTAL CNR 2021		118 8	74,25 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	U COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETE	AII I						Commentair	es			
Montant		0	,00 €								
	<u></u>										
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair				
Dotation globale	e au 31/12/2021		1 806 393	3.13 €			Commentan	es es			
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redé	oloiements		0,00	€							
Base au 01/01/2	022		1 687 518	3,87 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00008

DECISION 130022759 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°255 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LES TERRASSES DES OLIVIERS - 130022759

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU le Code de l'Ac	tion Sociale et des Familles;
--------------------	-------------------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins :

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES TERRASSES DES OLIVIERS (130022759), sise à MARSEILLE 08EME et gérée par l'entité dénommée COMITE D'ACTION SOCIALE ISRAELITE (130001480);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 438 937,59  $\in$  au titre de 2021, dont 110 390,43  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 117 378,93 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 059 622,20 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 570,35 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	119 781,91 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	191 963,13 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 328 547,15 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	949 231,76 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 570,35 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	119 781,91 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	191 963,13 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 110 712,26 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire COMITE D'ACTION SOCIALE ISRAELITE (130001480) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130022759	EHPAD LES TERRASSES DES OLIVIERS	MARSEILLE 08EME



Email ET: lesoliviers@casim.fr Email EJ: cmazouz@casim.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
65	0	10	14	0	0	0
65	0	10	14	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 136 696,56 €

PARTIEL

10,48

Montant

Option tarifaire

Valeur du point

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
909 155,80 €	0,00€	119 781,91 €	67 570,35 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	40 188,50 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	790,00	16/05/2018	Bordereau CD
РМР	233,00	06/06/2018	GALAAD
PUI	NON		

au 01/01/2021

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 11 978,19 € 0,00 %

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI 12.44€ PARTIEL AVEC PUI 11.11€

PARTIEL SANS PUI

10 ,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

949 231,76 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	9 727,97 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	918 883,77 €	0,00€	119 781,91 €	67 570,35 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	tualisation Résorption	Résorption de l'écart			
Montant	30 348,00 €	Montant alloué	30 348,00 €			

## MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Autres mesures nouvelles :	IDE de nuit	SEGUR SANTE	Passage	Développement accueil temporaire		
Autres mesures nouvenes.	(astreintes)	SEGON SAIVIE	au tarif global	Stratégie aidants		
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€		

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	28 117,46 €	80 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 272,97 €
TOTAL CNR 2021		110 3	90,43 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETE	AII I						Commentair	es			
Montant		0	,00€								
				DOTATIO	N GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair				
Dotation globale au 31/12/2021			1 438 937	7 59 €			Commentair	es			
EAP 2022 : mesures nouvelles			0,00								
EAP 2022 : redé			0,00								
Base au 01/01/2	022		1 328 547	7,15 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00033

DECISION 130023559 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°258 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## **EHPAD RESIDENCE NOTRE DAME - 130023559**

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Fam	illes :
----	--	---------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins :

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 27/03/2006 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE NOTRE DAME (130023559), sise à MARSEILLE 13EME et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION SAINT-JOSEPH -SENIORS (130029978);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 751 278,99  $\in$  au titre de 2021, dont 77 786,37  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 139 457,72 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 444 596,36 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 771,23 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	239 911,40 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 673 492,61 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 366 809,98 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 771,23 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	239 911,40 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 139 457,72 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION SAINT-JOSEPH SENIORS (130029978) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130023559	EHPAD RESIDENCE NOTRE DAME	MARSEILLE 13EME



Email ET: v.lengue@residencenotredame.org Email EJ: administratif@residencenotredame.org

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
90	0	0	14	0	0	0
90	0	0	14	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 469 461,66 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 352 463,70 €	0,00€	0,00€	66 771,23 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	50 226,73 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	
GMP	755,00	07/05/2019	Bordereau CD	Coût à la place
PMP	268,00	22/07/2016	Validation médecin ARS	
PUI	NON			
Ontion tarifaire	DARTIFI	au 01/01/2021		

Option tarifaire

Valeur du point 10,48

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI 12.44€ PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10 ,48 € PARTIEL SANS PUI

AJ ou SSIAD PA 0,00€

0,00 %

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 366 809,98 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	14 346,28 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 366 809,98 €	0,00€	0,00€	66 771,23 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption e	de l'écart
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€

## MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Autros masuros nouvellos :	IDE de nuit	SEGUR SANTE	Passage	Développement accueil temporaire	
<u>Autres mesures nouvelles</u> :	(astreintes)	SEGUR SANTE	au tarif global	Stratégie aidants	
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

médicaux autres) perte recettes) PASA de nuit) exceptionnelles difficulté au travail dépendance perte soins tests Co						CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
TOTAL CNR 2021 77 786,37 €  AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  Commentaires  DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021  Commentaires  Dotation globale au 31/12/2021 1751 278,99 €  EAP 2022 : mesures nouvelles  EAP 2022 : redéploiements  0,00 €  EAP 2022 : redéploiements		l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	et dispositifs médicaux	(PATHOS + autres)	exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	exceptionnelles	difficulté	au travail	perte dépendance	perte soins	Remboursemen tests Covid
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  Commentaires  DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021  Commentaires  Commentaires  Commentaires  Commentaires  Commentaires  Commentaires  ACOMMENTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021  Commentaires  Dotation globale au 31/12/2021 1751 278,99 €  EAP 2022 : mesures nouvelles 0,00 €  EAP 2022 : redéploiements 0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	74 639,18 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	3 147,19 €
Commentaires	TOTAL CNR 2021		77 78	36,37 €								
Commentaires     Commentaires     Commentaires     Commentaires     Commentaires     Commentaires   Commenta					AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETENU  Montant												
Montant 0,00 €    DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021    Dotation globale au 31/12/2021   1.751.278,99 €     EAP 2022 : mesures nouvelles   0,00 €     EAP 2022 : redéploiements   0,00 €								Commentair	es			
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 751 278,99 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €			0	.00€								
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 751 278,99 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €												
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 751 278,99 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €												
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 751 278,99 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €												
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 751 278,99 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €												
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 751 278,99 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €												
Dotation globale au 31/12/2021       1 751 278,99 €         EAP 2022 : mesures nouvelles       0,00 €         EAP 2022 : redéploiements       0,00 €					DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
Dotation globale au 31/12/2021       1 751 278,99 €         EAP 2022 : mesures nouvelles       0,00 €         EAP 2022 : redéploiements       0,00 €								Commentair	es			
EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	<b>Dotation globale</b>	au 31/12/2021		1 751 278	3,99 €							
	EAP 2022 : mesui	res nouvelles		0,00	€							
Base au 01/01/2022 1 673 492,61 €												
	Base au 01/01/20	022		1 673 492	2,61€							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00034

DECISION 130023658 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°259 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD RESIDENCE ORPEA LA RENAISSANCE - 130023658

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins :

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 19/09/2006 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE ORPEA LA RENAISSANCE (130023658), sise à MARSEILLE 08EME et gérée par l'entité dénommée SA ORPEA - SIEGE SOCIAL (920030152);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 484 927,86  $\in$  au titre de 2021, dont 45 258,35  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 119 972,46 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 225 229,84 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 848,53 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	192 849,49 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 439 669,52 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 179 971,50 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 848,53 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	192 849,49 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 119 972,46 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SA ORPEA SIEGE SOCIAL (920030152) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130023658	EHPAD RESIDENCE ORPEA LA RENAISSANCE	MARSEILLE 08EME



Email ET: larenaissance@orpea.net Email EJ: tarification@orpea.net

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
85	0	0	14	0	0	0
85	0	0	14	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 252 548,46 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 136 938,30 €	0,00€	0,00€	66 848,53 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	48 761,63 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	760,00	28/05/2018	bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	218,00	25/04/2018	GALAAD		0,00 %
PUI	NON			•	

Option tarifaire PARTIEL

Valeur du point 10,48 référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

au 01/01/2021

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond 1 179 971,50 €

1/3

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 165,24 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 149 103,54 €	0,00€	0,00€	66 848,53 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart a la dotation platond après act	tualisation Resorption	de l'ecart
Montant	30 867,96 €	Montant alloué	30 867,96 €

## MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Autres mesures nouvelles :	IDE de nuit	SEGUR SANTE	Passage	Développement accueil temporaire
Autres mesures nouvenes.	(astreintes)	SEGON SAIVIE	au tarif global	Stratégie aidants
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	42 286,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 972,35 €
TOTAL CNR 2022	1	45 25	58,35 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETE	N.I. I						Commentair	es			
Montant		0	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
B	24 /42 /2224		·				Commentair	es			
EAP 2022 : mesu	e au 31/12/2021		1 484 927 0,00								
EAP 2022 : redé			0,00								
Base au 01/01/2	-		1 439 669								
•											

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00041

DECISION 130027899 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°266 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD RESIDENCE L'ESCALETTE - 130027899

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Az	zur
--	-----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles	
----	---	--

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins :

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 14/05/2002 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE L'ESCALETTE (130027899), sise à CHATEAUNEUF LE ROUGE et gérée par l'entité dénommée SARL LES SENIORS (130027808);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 442 603,90 € au titre de 2021, dont 50 537,72 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 116 005,51 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 187 458,56 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	57 872,13 €	0.00
Hébergement Temporaire	21 517,01 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	175 756,20 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 392 066,17 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 136 920,83 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	57 872,13 €	0.00		
Hébergement Temporaire	21 517,01 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		

Financements complémentaires	175 756,20 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 116 005,51 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL LES SENIORS (130027808) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130027899	EHPAD RESIDENCE L'ESCALETTE	CHATEAUNEUF LE ROUGE



Email ET : direction@l-escalette.fr Email EJ: direction@l-escalette.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
73	2	0	12	0	0	0
73	2	0	12	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 245 702,25 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 121 873,48 €	21 517,01 €	0,00€	57 872,13 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	44 439,63 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	721,00	24/11/2017	bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	205,00	05/12/2017	GALAAD		0,00 %
PUI	NON		•	•	

Option tarifaire

GLOBAL au 01/01/2021 Valeur du point 12,44

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10€

GLOBAL SANS PUI 12.44 € PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10 ,48 € PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 136 920,83 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 004,05 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 133 877,53 €	21 517,01 €	0,00€	57 872,13 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption	Résorption de l'écart			
Montant	3 043,31 €	Montant alloué	3 043,31 €			

## MESURES NOUVELLES

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	47 985,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 552,72 €
TOTAL CNR 2021		50 53	37,72 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETE							Commentair	es			
Montant		0	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair	· oc			
Dotation globale	e au 31/12/2021		1 442 603	3.90 €			Commentan				
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redé	oloiements		0,00	€							
Base au 01/01/2	022		1 392 066	5,17 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00023

DECISION 130033319 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°283 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD CENTRE GERONTO. VAL DE REGNY - 130033319

Le Directeur Général	de l'ARS Provence-	Alpes-Côte d'Azur
----------------------	--------------------	-------------------

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/06/2009 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD CENTRE GERONTO. VAL DE REGNY (130033319), sise à MARSEILLE 09EME et gérée par l'entité dénommée CLINIQUE DE LA POINTE ROUGE (130001514);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 750 500,66 € au titre de 2021, dont 34 782,72 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 142 976,49 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 379 398,69 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	58 031,94 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	104 052,51 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	209 017,52 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 715 717,93 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 344 615,96 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	58 031,94 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	104 052,51 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	209 017,52 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 142 976,49 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CLINIQUE DE LA POINTE ROUGE (130001514) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130033319	EHPAD CENTRE GERONTO. VAL DE REGNY	MARSEILLE 09EME



Email ET : dir-regny-marseille@domusvi.com Email EJ : dir-regny-marseille@domusvi.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
74	0	9	12	0	0	0
74	0	9	12	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 554 875,59 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 339 941,45 €	0,00€	104 052,51 €	58 031,94 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	52 849,69 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	
GMP	781,00	04/06/2018	Bordereau CD	Co
РМР	234,00	13/04/2018	GALAAD	
PUI	OUI			•

Coût à la place 11 561,39 € 0,00 %

AJ ou SSIAD PA

PUI

Option tarifaire Valeur du point GLOBAL au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

PARTIEL SANS PUI

GLOBAL SANS PUI 12,44 €
PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

10,48€

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 344 615,96 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	4 674,51 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 344 615,96 €	0,00€	104 052,51 €	58 031,94 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	32 195,03 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 587,69 €
TOTAL CNR 2021		34 78	32,72 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	FRATIF 2019				
							Commentair				
RESULTAT RETEN	IU						Commentair	es			
Montant		0,	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair	es			
Dotation globale	au 31/12/2021		1 750 500	,66€							
EAP 2022 : mesu	res nouvelles		0,00	€							
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2	022	Į	1 715 717	7,93 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00025

DECISION 130033459 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°285 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LES JARDINS DE MIRABEAU - 130033459

Le Directeur	Général	de l'AR	S Provence	-Alpes-Côte	d'Azur
--------------	---------	---------	------------	-------------	--------

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 18/05/2009 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS DE MIRABEAU (130033459), sise à LES PENNES MIRABEAU et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION LE FORESTA (130008998);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 248 409,68 € au titre de 2021, dont 35 482,17 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 101 077,29 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	816 801,39 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	250 525,80 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	181 082,49 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 212 927,50 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	781 319,21 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	250 525,80 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	181 082,49 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 101 077,29 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION LE FORESTA (130008998) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET: direction-jardinsdemirabeau@sud-generations.fr

Email EJ: cmonneron@sud-generations.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	56	0	21	0	0	0	0
au 31/12/2021	56	0	21	0	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

Montant

1 013 682,50 €								
EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
725 246,12 €	0,00€	250 525,80 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	37 910,58 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

_		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	790,00	24/11/2017	bordereau CD	Coût à la place	11 929,80 €
PMP	209,00	07/11/2017	Validation médecin ARS		0,00 %
PUI	NON			•	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2021			
Valeur du point	10,48		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 11.11 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,48 €	

Montant dotation plafond

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

781 319,21 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 760,13 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	733 006,25 €	0,00€	250 525,80 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	48 312,96 €	Montant alloué	48 312,96 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	33 523,92 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1 958,25 €
TOTAL CNR 2021		35 48	32,17 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
DEC. 11 TAT DETER							Commentair	es			
RESULTAT RETENU Montant		0	,00 €								
Wiontant	<u> </u>		,00 €								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
						·	·				
		ı					Commentair	es			
Dotation globale			1 248 409								
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép Base au 01/01/2			0,00								
base au 01/01/2	UZZ		1 212 927	,5∪ €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00028

DECISION 130034788 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°288 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LES MAISONS DE MARIE - 130034788

Le Directeur Gé	néral de l'ARS	Provence-Alpes	s-Côte d'Azur
-----------------	----------------	----------------	---------------

VU le Code de l'Action Sociale	et des Familles :
--------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/11/2009 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES MAISONS DE MARIE (130034788), sise à MARSEILLE 13EME et gérée par l'entité dénommée SARL INOVA (130034739);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 658 093,23 € au titre de 2021, dont 20 552,48 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 136 461,73 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 453 067,24 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	205 025,99 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 637 540,76 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 432 514,77 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		

Financements complémentaires	205 025,99 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 136 461,73 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL INOVA (130034739) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130034788	EHPAD LES MAISONS DE MARIE	MARSEILLE 13EME



Email ET: dir-marie-marseille@domusvi.com Email EJ: dir-marie-marseille@domusvi.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
I	84	0	0	0	0	0	0
ĺ	84	0	0	0	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021

1 251 508,87 €

répartie comme suit : Montant

EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 199 668,43 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	51 840,44 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	770,00	26/04/2018	Bordereau CD
РМР	232,00	29/05/2018	GALAAD
PUI	NON		

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 0,00€

0,00 %

Option tarifaire Valeur du point GLOBAL au 01/01/2021 12,44

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10€

GLOBAL SANS PUI 12.44 € PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10,48€ PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 432 514,77 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 836,45 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 212 504,88 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	220 009,88 €	Montant alloué	220 009,88 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	17 615,10 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 937,38 €
TOTAL CNR 2021		20 55	52,48 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN	ш						Commentair	es			
Montant		0,	.00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
		г					Commentair	es			
Dotation globale EAP 2022 : mesu	res nouvelles		1 658 093 0,00	€							
EAP 2022 : redép Base au 01/01/20			0,00 1 637 540								

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00030

DECISION 130038029 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°290 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD KORIAN L'ESCALE DU BAOU - 130038029

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'As	zur
--	-----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Fam	illes :
----	--	---------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 09/07/2010 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD KORIAN L'ESCALE DU BAOU (130038029), sise à MARSEILLE 09EME et gérée par l'entité dénommée SAS MEDICA FRANCE (750056335);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 348 625,98 € au titre de 2021, dont 32 430,63 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 109 682,95 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 086 298,38 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 706,03 €	0.00
Hébergement Temporaire	22 187,31 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	172 434,26 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 316 195,35 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	1 053 867,75 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	67 706,03 €	0.00		
Hébergement Temporaire	22 187,31 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		

Financements complémentaires	172 434,26 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 109 682,95 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS MEDICA FRANCE (750056335) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130038029	EHPAD KORIAN L'ESCALE DU BAOU	MARSEILLE 09EME



Email ET: administration3.lebaou@korian.fr

Email EJ: jeanne.borsoi@korian.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
70	2	0	14	0	0	0
70	2	0	14	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021

1 140 949,47 €

répartie comme suit : Montant

_	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
	1 007 456,45 €	22 187,31 €	0,00€	67 706,03 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	43 599,68 €

## **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	859,00	13/12/2017	GALAAD
РМР	223,00	12/12/2017	GALAAD
PUI	NON		

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 0,00€ 0,00 %

Option tarifaire Valeur du point PARTIEL au 01/01/2021 10,48

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI

13,10€ GLOBAL SANS PUI 12.44 € PARTIEL AVEC PUI 11.11€

PARTIEL SANS PUI

10,48€

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 053 867,75 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	10 779,78 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 018 236,23 €	22 187,31 €	0,00€	67 706,03 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	35 631,52 €	Montant alloué	35 631,52 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	29 982,81 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 447,82 €
TOTAL CNR 2021		32 43	0,63 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN							Commentair	es			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
Dotation globale	au 31/12/2021	Г	1 348 625	08 €			Commentair	es			
EAP 2022 : mesu		-	0,00								
EAP 2022 : redép		ļ	0,00								
Base au 01/01/2	022		1 316 195	,35 €							
		_									
							1				

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00052

DECISION 130038698 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°294 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD RESIDENCE ELEONORE EMERA - 130038698

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu
---

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 08/09/2010 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE ELEONORE EMERA (130038698), sise à AIX EN PROVENCE et gérée par l'entité dénommée SAS EMERA (130042864);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 242 999,57 € au titre de 2021, dont 14 990,29 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 102 334,11 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	918 116,87 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	159 217,86 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	165 664,84 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 228 009,28 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)	
Hébergement Permanent	903 126,58 €	0.00	
UHR	0,00 €	0.00	
PASA	0,00 €	0.00	
Hébergement Temporaire	159 217,86 €	0.00	
Accueil de jour	0,00 €	0.00	
Plateforme de répit	0,00 €	0.00	

Financements complémentaires	165 664,84 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 102 334,11 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS EMERA (130042864) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130038698	EHPAD RESIDENCE ELEONORE EMERA	AIX EN PROVENCE



Email ET : directioneleonore@emera.fr Email EJ : directioneleonore@emera.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ PASA UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 66 14 0 0 0 0 0 au 31/12/2021 66 14 0 0 0 0 0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 020 510,27 €

FHPAD + RA

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
819 404,37 €	159 217,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	41 888,04 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	710,00	18/01/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	230,00	21/06/2019	GALAAD		0,00 %
PUI	NON				

 Option tarifaire
 PARTIEL
 au 01/01/2021

 Valeur du point
 10,48

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

903 126,58 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	8 767,63 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	828 172,00 €	159 217,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	74 954,58 €	Montant alloué	74 954,58 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	12 682,35 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 307,94 €
TOTAL CNR 2021		14 99	00,29 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
							Commentair	es			
RESULTAT RETEN Montant	IU	0.	,00€								
		·									
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/	12/2021				
		ŗ					Commentair	es			
Dotation globale EAP 2022 : mesu			1 242 999 0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2	022		1 228 009	,28 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00053

DECISION 130038839 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°295 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## **EHPAD RESIDENCE LES MELODIES - 130038839**

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Fam	illes :
----	--	---------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 08/09/2010 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LES MELODIES (130038839), sise à LA ROQUE D'ANTHERON et gérée par l'entité dénommée MUTUELLES DU SOLEIL LIVRE III (130043458);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 214 743,43 € au titre de 2021, dont 10 929,36 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 100 317,84 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	931 009,01 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	60 487,62 €	0.00
Hébergement Temporaire	44 995,85 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	178 250,95 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 203 814,07 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	920 079,65 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	60 487,62 €	0.00
Hébergement Temporaire	44 995,85 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	178 250,95 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 100 317,84 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MUTUELLES DU SOLEIL LIVRE III (130043458) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130038839	EHPAD RESIDENCE LES MELODIES	LA ROQUE D'ANTHERON



Email ET: direction-lesmelodies@mutuellesdusoleil.fr Email EJ: adjdirection-lesmelodies@mutuellesdusoleil.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ PASA UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 66 4 0 13 0 0 0 au 31/12/2021 66 4 0 13 0 0 0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

répartie comme suit :

2021 1 025 398,44 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
882 597,19 €	44 995,85 €	0,00€	60 487,62 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	37 317,78 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	763,00	04/10/2018	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	219,00	16/05/2018	GALAAD		0,00 %
PUI	NON				

Option tarifaire PARTIEL au 01/01/2021

Valeur du point 10,48 référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

920 079,65 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	9 443,79 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	892 040,98 €	44 995,85 €	0,00€	60 487,62 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	alisation Résorption de l'écart		
Montant	28 038,67 €	Montant alloué	28 038,67 €	

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	8 621,42 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 307,94 €
TOTAL CNR 2021		10 92	29,36 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIST	RATIF 2019				
							Commentair	es			
RESULTAT RETER Montant	NU	0	,00 €								
Wiontant		0,	,00 €								
				DOTATI	ON GLOBALE DE EIN	IANCEMENT AU 31/	12/2021				
				DOTAIN	ON GLOBALL DE TIN	ANCENIENT AO 317	12/2021				
							Commentair	es			
Dotation globale	au 31/12/2021		1 214 743	3,43 €							
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2	.022		1 203 814	1,07 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00054

DECISION 130039019 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°296 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LES TERRASSES DE SAUSSET - 130039019

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles;
----	------------	------------------	------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 08/09/2010 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES TERRASSES DE SAUSSET (130039019), sise à SAUSSET LES PINS et gérée par l'entité dénommée SARL EHPAD LA SEINCHE (330059569);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 678 435,16  $\in$  au titre de 2021, dont 30 622,35  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 137 317,73 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 408 012,74 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	205 420,42 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 647 812,81 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 377 390,39 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	205 420,42 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 137 317,73 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL EHPAD LA SEINCHE (330059569) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

## **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET: e.mousis@groupecolisee.com

Email EJ: res-lesterrassesdesausset@groupecolisee.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ **PASA** UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 85 0 0 14 0 0 0 au 31/12/2021 85 0 0 14 0 0 0

#### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

Montant

1 434 484,37 € EHPAD + RA HT ΑJ PASA UHR PFR SSIAD PA ESA FI. COMPL. 1 317 542,20 € 0,00€ 0,00€ 65 002,00 € 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 51 940,17 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source	
GMP	738,00	14/05/2019	Bordereau CD	Coût à la
PMP	218,00	01/05/2019	GALAAD	
PUI	NON		-	•
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2021		

AJ ou SSIAD PA
a la place 0,00 €
0,00 %

Option tarifaire

Valeur du point

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

GLOBAL SANS PUI 12,44 €
PARTIEL AVEC PUI 11.11 €
PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 377 390,39 €

12,44

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	14 097,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 331 639,90 €	0,00€	0,00€	65 002,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	Résorption de l'écart		
Montant	45 750,49 €	Montant alloué	45 750,49 €		

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Soutien à Pinwestissement   Frais financiers   Signature   Formation   d'information   d'in	
TOTAL CNR 2021 30 622,35 €  AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  Commentaires  Commentaires  DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021  Commentaires	temboursemen tests Covid
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  RESULTAT RETENU  Montant     DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021  Commentaires  Commentaires  Commentaires  Commentaires  Commentaires  Commentaires  ACCOMMENT AU 31/12/2021  Commentaires  ACCOMMENT AU 31/12/2021  EAP 2022 : mesures nouvelles EAP 2022 : redéploiements  0,00 € EAP 2022 : redéploiements	2 972,35 €
Commentaires     Commentaires     Commentaires     Commentaires	
RESULTAT RETENU  Montant    O,00 €   DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021  Commentaires  Dotation globale au 31/12/2021  EAP 2022 : mesures nouvelles EAP 2022 : redéploiements  O,00 €  EAP 2022 : redéploiements  O,00 €	
RESULTAT RETENU  Montant	
Montant 0,00 €    DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021    DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021    Commentaires   Commentaires   EAP 2022 : mesures nouvelles   0,00 €   EAP 2022 : redéploiements   0,00 €	
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021           Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Commentaires           Dotation globale au 31/12/2021         1 678 435,16 €           EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
Dotation globale au 31/12/2021       1 678 435,16 €         EAP 2022 : mesures nouvelles       0,00 €         EAP 2022 : redéploiements       0,00 €	
Dotation globale au 31/12/2021       1 678 435,16 €         EAP 2022 : mesures nouvelles       0,00 €         EAP 2022 : redéploiements       0,00 €	
EAP 2022 : mesures nouvelles         0,00 €           EAP 2022 : redéploiements         0,00 €	
EAP 2022 : redéploiements 0,00 €	
1011 012,01	

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00056

DECISION 130039290 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°298 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD RESIDENCE LES ALPILLES - 130039290

VU le Code de l'Action Sociale	et des Familles :
--------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/06/2009 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LES ALPILLES (130039290), sise à SAINT ETIENNE DU GRES et gérée par l'entité dénommée SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP (330050899);

# **DECIDE**

Article  $1^{ER}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 297 594,12  $\in$  au titre de 2021, dont 2 797,50  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 107 899,72 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 073 006,72 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	44 995,85 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	179 591,55 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 294 796,62 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 070 209,22 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	44 995,85 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	179 591,55 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 107 899,72 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP (330050899) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130039290	EHPAD RESIDENCE LES ALPILLES	SAINT ETIENNE DU GRES



Email ET : d.roux@groupecolisee.com Email EJ : a.clin@groupecolisee.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

Montant

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
80	4	0	0	0	0	0
80	4	0	0	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

répartie comme suit :

1 085 667,11 €								
EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
995 261,87 €	44 995,85 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	45 409,39 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	730,00	13/05/2019	Bordereau CD
PMP	211,00	11/05/2019	GALAAD
PUI	NON		

AJ ou SSIAD PA

Coût à la place 0,00 €

0,00 %

Option tarifaire

Valeur du point

PARTIEL au 01/01/2021
10,48

référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 070 209,22 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	10 649,30 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 005 911,17 €	44 995,85 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	64 298,04 €	Montant alloué	64 298,04 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 797,50 €
TOTAL CNR 2021		2 79	7,50 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
							Commentair	es			
RESULTAT RETEN	NU	0	00€								
Wiontant		0,	00 E								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE EIN	IANCEMENT AU 31/	12/2021				
				DOTATIO	ON GLOBALE DE TII	THIRD STATE	12/ 2021				
		_					Commentair	es			
Dotation globale	au 31/12/2021		1 297 594	1,12 €							
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2	022		1 294 796	5,62 €							
							1				

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00059

DECISION 130042666 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°301 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD KORIAN DOMAINE DE COLLONGUE - 130042666

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 08/09/2010 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD KORIAN DOMAINE DE COLLONGUE (130042666), sise à SAINT MARC JAUMEGARDE et gérée par l'entité dénommée LE DOMAINE DE COLLONGUE (130043227);

# **DECIDE**

Article  $1^{\text{ER}}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 362 964,69  $\in$  au titre de 2021, dont 36 473,35  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 110 590,95 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 177 543,61 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	185 421,08 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 326 491,34 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 141 070,26 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	185 421,08 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 110 540,95 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire LE DOMAINE DE COLLONGUE (130043227) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

## **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET: administration.collongues@korian.fr

Email EJ: jeanne.borsoi@korian.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ **PASA** UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 85 0 0 0 0 0 0 au 31/12/2021 85 0 0 0 0 0 0

#### **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

Montant

1 108 476,86 € EHPAD + RA HT ΑJ PASA UHR PFR SSIAD PA ESA FI. COMPL. 1 061 593,48 € 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 46 883,38 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	750,00	08/12/2017	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
PMP	205,00	14/12/2017	GALAAD		0,00 %
PUI	NON			•	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2021			

référence valeur du point Valeur du point 10,48 GLOBAL AVEC PUI 13,10€ GLOBAL SANS PUI 12.44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10,48€ Calcul de la dotation plafond : PARTIEL SANS PUI

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

1 141 070,26 € Montant dotation plafond

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	11 359,05 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 072 952,53 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o				
Montant	68 117,73 €	Montant alloué	68 117,73 €			

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	32 901,00 €	600,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 972,35 €
TOTAL CNR 2021		36 47	73,35 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	FRATIF 2019				
							Commentair	res			
RESULTAT RETEN	U	0	00.5								
Montant		U,	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair				
Dotation globale	au 31/12/2021	j	1 362 964	1 69 £			Commentair	ES			
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2			1 326 491								
		ļ									

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00060

DECISION 130043425 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°302 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD RESIDENCE LA SOUSTO - 130043425

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Az	zur
--	-----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Fam	illes :
----	--	---------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/09/2012 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LA SOUSTO (130043425), sise à EYGALIERES et gérée par l'entité dénommée QUIEDOM 13 (130045602);

# **DECIDE**

Article  $1^{ER}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 885 375,59  $\in$  au titre de 2021, dont 23 226,97  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 71 845,72 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	715 085,13 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	56 641,62 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	113 648,84 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 862 148,62 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	691 858,16 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	56 641,62 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		

Financements complémentaires	113 648,84 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 71 845,72 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire QUIEDOM 13 (130045602) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET: sylvia.mandracchia@la-sousto.com

Email EJ: contact@la-sousto.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	50	0	0	12	0	0	0
au 31/12/2021	50	0	0	12	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit : Montant

/35 158,04 €								
EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
649 780,52 €	0,00€	0,00€	56 641,62 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	28 735,90 €

#### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source	_	AJ ou SSIAD PA
GMP	735,00	07/03/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€
РМР	226,00	20/06/2019	GALAAD		0,00 %
PUI	NON		•	_	
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2021			
Valeur du point	10,48		référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIFI AVEC PIII 11 11 €	

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond 691 858,16 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	6 952,65 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	656 733,17 €	0,00€	0,00€	56 641,62 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	35 124,99 €	Montant alloué	35 124,99 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	21 478,53 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1 748,44 €
TOTAL CNR 2021		23 22	6,97 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN	ш						Commentair	es			
Montant		0,0	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							C				
Dotation globale	au 31/12/2021	Г	885 375,	50 €			Commentair	es			
EAP 2022 : mesu		-	0,00								
EAP 2022 : redép		ļ	0,00								
Base au 01/01/2	022		862 148,	62 €							
		_									

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00061

DECISION 130043797 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°303 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LA CARRAIRADE - 130043797

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU	le Code de	l'Action Sociale	et des Familles;
----	------------	------------------	------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 09/03/2013 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LA CARRAIRADE (130043797), sise à LE ROVE et gérée par l'entité dénommée SAS LA CARRAIRADE (130050578);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 607 289,96 € au titre de 2021, dont 83 783,50 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 126 958,87 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 415 649,71 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	191 640,25 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 523 506,46 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 331 866,21 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	191 640,25 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 126 958,87 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS LA CARRAIRADE (130050578) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET: dir-carrairade-rove@domusvi.com Email EJ: dir-carrairade-rove@domusvi.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
80	0	0	0	0	0	0
80	0	0	0	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

1 244 454,65 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
1 195 998,77 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	48 455,88 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	740,00	16/05/2018	Bordereau CD
PMP	231,00	12/06/2018	GALAAD
PUI	NON		

Coût à la place

0,00 € 0,00 %

AJ ou SSIAD PA

- ...

Option tarifaire Valeur du point GLOBAL au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

1 331 866,21 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 797,19 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	1 208 795,96 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	123 070,25 €	Montant alloué	123 070,25 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation 0,00 €	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux 0,00 €	Autres CNR (PATHOS + autres) 0,00 €	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes) 80 986,00 €	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit) 0,00 €	Situations exceptionnelles 0,00 €	ESMS en difficulté 0,00 €	Qualité de vie au travail 0,00 €	Neutralisation perte dépendance 0,00 €	Neutralisation perte soins 0,00 €	Remboursement tests Covid 2 797,50 €
0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	80 986,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	2 /97,50 €
TOTAL CNR 2021		83 78	3,50€								
			,								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
							Commentair	es			
RESULTAT RETENU											
Montant		0,	.00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	ANCEMENT AU 31/	12/2021				
Dotation alabele	ou 21/12/2021	Γ	4 607 222	2000			Commentair	es			
Dotation globale EAP 2022 : mesur		-	1 607 289 0,00								
EAP 2022 : mesui EAP 2022 : redép		ŀ	0,00								
Base au 01/01/20			1 523 506								
		L		· -							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00062

DECISION 130044340 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°304 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD KORIAN LES RESTANQUES - 130044340

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Az	zur
--	-----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Fam	illes :
----	--	---------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 19/12/2012 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD KORIAN LES RESTANQUES (130044340), sise à SAINT MITRE LES REMPARTS et gérée par l'entité dénommée SAS MEDICA FRANCE (750056335);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 1 036 418,97 € au titre de 2021, dont 51 734,81 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 057,01 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	816 835,18 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	21 958,93 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	131 982,77 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 984 684,15 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	765 100,36 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	21 958,93 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	131 982,77 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 057,01 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS MEDICA FRANCE (750056335) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130044340	EHPAD KORIAN LES RESTANQUES	SAINT MITRE LES REMPARTS



Email ET: reception.lesrestanques@korian.fr

Email EJ: jeanne.borsoi@korian.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ PASA UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 2 58 0 14 0 0 0 au 31/12/2021 58 2 0 14 0 0 0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

831 987,57 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
711 014,95 €	21 958,93 €	0,00€	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	33 371,60 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA	
GMP	720,00	12/12/2017	Bordereau CD	Coût à la place	0,00€	
PMP	208,00	12/12/2017	GALAAD		0,00 %	
PUI	NON			•		

Option tarifaire PARTIEL au 01/01/2021

Valeur du point 10,48 référence valeur du point GLOBAL AVEC PUI 13,10 €

GLOBAL SANS PUI 12,44 €

PARTIEL AVEC PUI 11.11 €

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

765 100,36 €

## TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 607,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	718 622,81 €	21 958,93 €	0,00€	65 642,09 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption de l'écart		
Montant	46 477,55 €	Montant alloué	46 477,55 €	

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDOCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	49 706,62 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 028,19 €
TOTAL CNR 2021		51 73	34,81 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN							Commentair	es			
Montant		0	,00 €								
			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/2	12/2021				
Datation alab-1-	21 /12 /2021	ı	4.026.11	107.6			Commentair	es			
Dotation globale EAP 2022 : mesur			1 036 418 0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/20			984 684,								
		'		<b>.</b>							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00043

DECISION 130780646 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°320 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## **EHPAD SAINT GEORGES - 130780646**

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD SAINT GEORGES (130780646), sise à MARSEILLE 16EME et gérée par l'entité dénommée SAS SAINT GEORGES (130000250);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 2 729 481,26 € au titre de 2021, dont 50 211,70 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 223 272,46 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 388 365,72 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	341 115,54 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 679 269,56 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	2 338 154,02 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		

Financements complémentaires	341 115,54 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 223 272,46 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS SAINT GEORGES (130000250) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130780646	EHPAD SAINT GEORGES	MARSEILLE 16EME



Email ET: direction@saintgeorgesehpad.com Email EJ: direction@saintgeorgesehpad.com

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
170	0	0	0	0	0	0
170	0	0	0	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

2 088 270,20 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
2 002 019,76 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	86 250,44 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	740,00	19/10/2020	Bordereau CD
РМР	221,00	13/03/2020	Validation médecin ARS
PUI	NON		

AJ ou SSIAD PA Coût à la place

0,00€ 0,00 %

Option tarifaire Valeur du point PARTIEL au 01/01/2021 10,48

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10€

GLOBAL SANS PUI 12.44 € PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10,48€ PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

2 338 154,02 €

# TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	21 421,61 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	2 023 441,37 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption de l'écart		
Montant	314 712,65 €	Montant alloué	314 712,65 €	

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	tres mesures nouvelles : IDE de nuit (astreintes)		Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	44 267,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	5 944,70 €
TOTAL CNR 2021		50 21	11,70 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
							Commentair	res			
RESULTAT RETEN	10	0	,00 €								
William		0,	,00 €								
							·				
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	IANCEMENT AU 31/2	12/2021				
							Commentair	2 <b>9</b> :			
Dotation globale	au 31/12/2021		2 729 481	.26€			Commentan				
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép	oloiements		0,00	€							
	022		2 679 269	),56 €							
Base au 01/01/2				•			1				
Base au 01/01/2											

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00044

DECISION 130780778 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°321 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## EHPAD LA FRUITIERE - 130780778

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
	ie code de i riction bocidie et des i diffines,

- VU le Code de la Sécurité Sociale :
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LA FRUITIERE (130780778), sise à MARSEILLE 12EME et gérée par l'entité dénommée SARL LA FRUITIERE (130000300);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 721 676,76 € au titre de 2021, dont 53 532,60 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 678,68 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	626 380,40 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	95 296,36 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 668 144,16 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)		
Hébergement Permanent	572 847,80 €	0.00		
UHR	0,00 €	0.00		
PASA	0,00 €	0.00		
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00		
Accueil de jour	0,00 €	0.00		
Plateforme de répit	0,00 €	0.00		

Financements complémentaires	95 296,36 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 678,68 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL LA FRUITIERE (130000300) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130780778	EHPAD LA FRUITIERE	MARSEILLE 12EME



Email ET: direction@ehpadlafruitiere.fr Email EJ: direction@ehpadlafruitiere.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### **CAPACITE INSTALLEE**

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
45	0	0	0	0	0	0
45	0	0	0	0	0	0

## **DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021**

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

571 941,76 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
547 846,25 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	24 095,51 €

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source
GMP	720,00	24/11/2017	Bordereau CD
РМР	191,00	21/05/2018	GALAAD
PUI	NON		

AJ ou SSIAD PA Coût à la place 0,00€

0,00 %

Option tarifaire Valeur du point PARTIEL au 01/01/2021 10,48

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI 13,10€

GLOBAL SANS PUI 12.44 € PARTIEL AVEC PUI 11.11€ 10,48€ PARTIEL SANS PUI

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond

572 847,80 €

# TARIFICATION 2021

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	5 861,95 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	553 708,20 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	19 139,60 €	Montant alloué	19 139,60 €

## **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

_	_				CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021	_			_	_
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	51 959,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1 573,60 €
TOTAL CNR 2021		53 53.	2,60 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIS	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN	MI I						Commentair	es			
Montant		0,0	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commentair	es			
<b>Dotation globale</b>			721 676,								
EAP 2022 : mesu		<u> </u>	0,00								
EAP 2022 : redép		-	0,00								
Base au 01/01/2	.UZZ	L	668 144,	16 €							

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00075

DECISION 130781156 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°328 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## **RESIDENCE LOU PARADOU - 130781156**

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU	le Code de l'Action Sociale et des Fam	illes :
----	--	---------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 0 autorisant la création de la structure Résidence autonomie dénommée RESIDENCE LOU PARADOU (130781156), sise à AIX EN PROVENCE et gérée par l'entité dénommée ENTRAIDE (130804057);

# **DECIDE**

Article  $1^{ER}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 124 617,64  $\in$  au titre de 2021, dont  $0,00 \in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 10 384,80 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	124 617,64 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 124 617,64 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	124 617,64 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 10 384,80 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ENTRAIDE (130804057) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET : gislaine.morin@entraide.asso.fr Email EJ : contact@entraide.asso.fr

Réf. Interne : DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : **EHPAD + RESID. AUTONOMIE** HT ΑJ PASA UHR SSIAD PA **ESA** au 31/12/2020 78 0 0 0 0 0 0 au 31/12/2021 78 0 0 0 0 0 0

# DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

124 617,64 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
124 617,64 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

## **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	0,00			Coût à la place	0,00€
PMP	0,00				0,00 %
PUI				_	
Option tarifaire		au 01/01/2021			
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
		-		GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 11.11 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10 ,48 €	
(( PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur	du point				

Montant dotation plafond 0,00 €

**TARIFICATION 2021** 

## **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	124 617,64 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	le l'écart
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€

#### **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

# MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL CNR 2021		0,	,00€								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN							Commentair	es			
Montant		0	,00€								
			•	<u></u>							
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
Dotation globale	au 31/12/2021		124 617	64.6			Commentair	es			
EAP 2022 : mesu			124 617, 0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2	022		124 617,	64 €							
		'									

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00091

DECISION 130783756 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°362 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## **RESIDENCE ROY D'ESPAGNE - 130783756**

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu	ur
---	----

VU le Code de l'Action Social	et des Familles :
-------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 0 autorisant la création de la structure Résidence autonomie dénommée RESIDENCE ROY D'ESPAGNE (130783756), sise à MARSEILLE 08EME et gérée par l'entité dénommée ENTRAIDE (130804057);

# **DECIDE**

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 121 876,15 € au titre de 2021, dont 2 395,44 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 9 956,73 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	121 876,15 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 119 480,71 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	119 480,71 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 9 956,73 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ENTRAIDE (130804057) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**

FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130783756	RESIDENCE ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 08EME



Email ET : roy-despagne@entraide.asso.fr Email EJ : ets.leroydespagne@entraide.asso.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	69	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	69	0	0	0	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021 répartie comme suit :

Montant

119 480,71 € EHPAD + RA HT ΑJ PASA UHR PFR SSIAD PA ESA FI. COMPL. 119 480,71 € 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	0,00			Coût à la place	0,00€
PMP	0,00				0,00 %
PUI				_	
Option tarifaire		au 01/01/2021			
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	
				PARTIEL AVEC PUI 11.11 €	
Calcul de la dotation plafond :				PARTIEL SANS PUI 10,48€	
(( PMP*2,59)+ GMP)*capacité*valeur	du point				

Montant dotation plafond 0,00 €

**TARIFICATION 2021** 

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	119 480,71 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	le l'écart
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€

#### **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

# MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursemen tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 395,44 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL CNR 2021		2 39	5,44 €								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DI	J COMPTE ADMINIST	FRATIF 2019				
							Commentair	res			
RESULTAT RETEN	U		00.5								
Montant		U,	,00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/	12/2021				
							Commortei				
Dotation globale	au 31/12/2021		121 876,	15 <i>f</i>			Commentair	es			
EAP 2022 : mesu			0,00								
EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2			119 480,								
		ļ	,								

# Agence régionale de santé PACA

R93-2021-07-07-00092

DECISION 130783798 20210706



# DECISION TARIFAIRE N°363 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2021 DE

## **RESIDENCE LES OLIVIERS - 130783798**

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azu
---

VU le Code de l'Action Sociale	et des Familles :
--------------------------------	-------------------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;

VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021;

VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 0 autorisant la création de la structure Résidence autonomie dénommée RESIDENCE LES OLIVIERS (130783798), sise à MARSEILLE 08EME et gérée par l'entité dénommée COMITE D'ACTION SOCIALE ISRAELITE (130001480);

# **DECIDE**

Article  $1^{ER}$  A compter du 01/01/2021, 1e forfait global de soins est fixé à 66 640,82  $\in$  au titre de 2021, dont 882,64  $\in$  à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire <u>mensuelle</u> s'établit à 5 479,85 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	66 640,82 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 65 758,18 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	65 758,18 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 5 479,85 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire COMITE D'ACTION SOCIALE ISRAELITE (130001480) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 07/07/2021

# **NOTE TECHNIQUE 2021**





Email ET : lesoliviers@casim.fr Email EJ : lesoliviers@casim.fr

Réf. Interne: DOMS-0721-0975-I

PARTIEL AVEC PUI

PARTIEL SANS PUI 10,48 €

11.11€

#### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places : au 31/12/2020 au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
29	0	0	0	0	0	0
29	0	0	0	0	0	0

## DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

répartie comme suit :

65 758,18 €

Montant

EHPAD + RA	нт	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
65 758,18 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### **AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION**

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP	0,00			Coût à la place	0,00€
PMP	0,00				0,00 %
PUI				-	
Option tarifaire		au 01/01/2021			
Valeur du point			référence valeur du point	GLOBAL AVEC PUI 13,10 €	
				GLOBAL SANS PUI 12,44 €	

Calcul de la dotation plafond :

(( PMP\*2,59)+ GMP)\*capacité\*valeur du point

Montant dotation plafond 0,00 €

**TARIFICATION 2021** 

#### **ACTUALISATION**

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total base actualisée	65 758,18 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

#### RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après act	ualisation Résorption o	de l'écart
Montant	0,00€	Montant alloué	0,00€

#### **MESURES NOUVELLES**

<u>Créations</u> :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

<u>Autres mesures nouvelles</u> :	IDE de nuit (astreintes)	SEGUR SANTE	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	

#### REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

# MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Débasage temporaire du Ségur pour les médecins salariés en EHPAD	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

					CREDITS NON REC	ONDUCTIBLES 2021					
Formation	Soutien à l'investisse- ment (Frais financiers + systèmes d'information)	Médicaments et dispositifs médicaux	Autres CNR (PATHOS + autres)	Crédits exceptionnels COVID-19 (surcoût + compensation perte recettes)	Expérimenta- tions régionales (IDE de nuit + PASA de nuit)	Situations exceptionnelles	ESMS en difficulté	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	882,64€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL CNR 2021		882	,64€								
				AFFECTATIO	N DU RESULTAT DU	J COMPTE ADMINIST	TRATIF 2019				
RESULTAT RETEN	١U						Commentair	es			
Montant		0,	00€								
				DOTATIO	ON GLOBALE DE FIN	NANCEMENT AU 31/2	12/2021				
							Commentair	es			
Dotation globale			66 640,8								
EAP 2022 : mesu EAP 2022 : redép			0,00								
Base au 01/01/2			65 758,1								
		·	,								